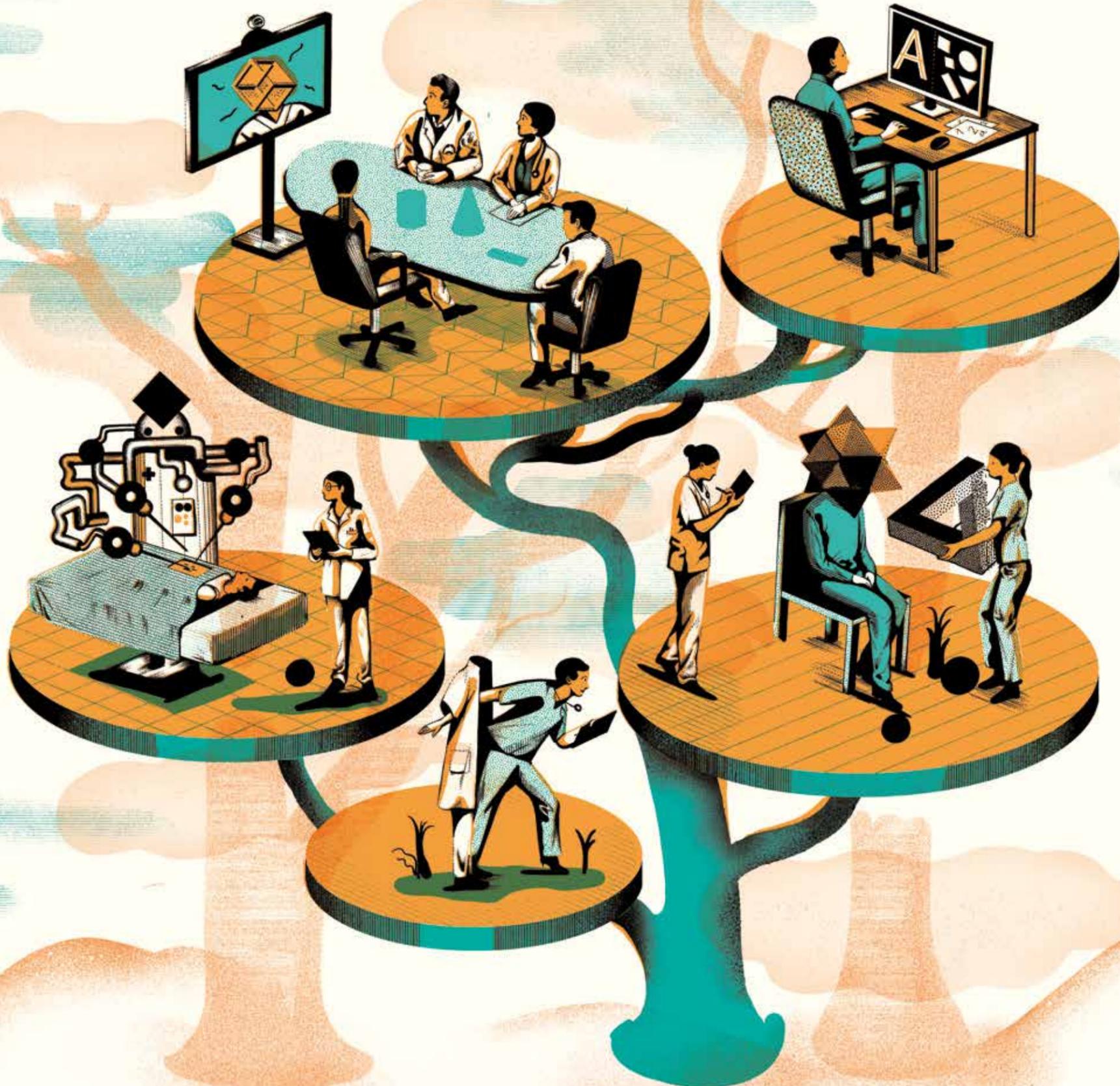


PLAN D'ACTION RÉGIONAL





MOT DE LA PRÉSIDENTE "DU PROJET STRATÉGIQUE À L'ACTION"

Le projet stratégique régional 2016-2020 a été construit par les instances régionales entre juin 2015 et avril 2016 en s'appuyant notamment sur le bilan du précédent projet, les enseignements de la cartographie régionale des métiers, le projet stratégique national et les évolutions structurelles et réglementaires. Il a été diffusé en juin 2016 à l'ensemble des adhérents et partenaires de l'ANFH Limousin.

Il s'articule autour de quatre axes :

- Axe 1 : favoriser la qualification et sécuriser les parcours ;
- Axe 2 : développer les compétences professionnelles et accompagner les parcours métiers ;
- Axe 3 : permettre l'accès à des compétences transversales communes ;
- Axe 4 : accompagner les établissements sur les problématiques ressources humaines et formation.

Le présent document en constitue la première déclinaison opérationnelle annuelle qui, pour répondre à ces objectifs, mobilise :

- une offre de formations nationales et régionales "clés en mains" ;
- des dispositifs régionaux spécifiques ;
- des journées régionales d'information et d'échanges ;
- les dispositifs réglementaires et individuels de la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- des réseaux de professionnels ;
- des outils de communication ;
- des financements.

Des actions complémentaires sont en cours de préparation pour une mise à disposition à partir de 2018.

Espérant que cette offre de services réponde à vos attentes, l'équipe de l'ANFH Limousin reste à votre disposition pour tout complément.

Françoise Dupecher,
présidente régionale





D'UN COUP D'ŒIL SOMMAIRE



Projet stratégique 2016-2020.....	p. 06
Acteurs de la politique régionale.....	p. 07
Dispositifs régionaux spécifiques	p. 08
Journées régionales	p. 11
Dispositifs FPTLV	p. 12
Réseaux professionnels et services de l'ANFH Limousin	p. 14
Guides et outils	p. 16
Financements	p. 18
Offre de formation régionale clés en mains.....	p. 20

LE PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL 2016-2020

Pour donner un sens à l'action, partager une vision commune, mobiliser les acteurs autour d'objectifs lisibles : un projet stratégique en quatre axes, six engagements et quatorze ambitions.



NOS ENGAGEMENTS :

Axe 1 : Favoriser la qualification et sécuriser les parcours

Poursuivre le développement de la promotion professionnelle sur les métiers du soin et du social

Améliorer l'accès à la qualification des professionnels des métiers administratifs, logistiques et techniques

Sécuriser/renforcer l'accompagnement et le suivi des agents engagés dans une démarche d'évolution professionnelle

Axe 2 : Développer les compétences et accompagner les parcours métiers des agents

Proposer une offre régionale de formations "clés en main" :

- sur des métiers identifiés
- sur des thèmes identifiés pour l'ensemble des typologies d'établissements

Axe 3 : Permettre l'accès à des compétences transversales communes

Proposer une offre de formation permettant l'acquisition d'un socle de compétences et connaissances générales et transversales

Axe 4 : Accompagner les établissements sur les problématiques ressources humaines et formation

Aider les établissements dans la mise en œuvre des projets suivants :

- la gestion prévisionnelle des métiers et compétences
- la qualité de vie au travail
- l'environnement et les métiers émergents
- le développement professionnel continu
- la professionnalisation des acteurs de formation

Retrouvez l'intégralité du projet stratégique régional 2016-2020 sur WWW.ANFH.FR/LIMOUSIN

LES ACTEURS DE LA POLITIQUE RÉGIONALE

LES INSTANCES RÉGIONALES

Le Conseil régional de gestion (CRG)

- définit et met en œuvre le projet stratégique régional
- décide des prises en charge des études promotionnelles
- ratifie les décisions de prise en charge au titre des plans de formation des établissements
- répartit les ressources attribuées à la délégation régionale par les instances nationales

Le Conseil pédagogique régional (CPR)

- est force de proposition et de réflexion dans les domaines de la pédagogie et de l'animation
- est consulté par le CRG avant toute délibération portant sur ces domaines

La Commission d'analyse des offres

- participe à l'élaboration des cahiers des charges
- analyse les propositions des organismes dans le cadre des appels d'offres lancés pour la mise en œuvre du plan de formation régional
- propose un choix d'organismes validé par le CRG

Le Comité de gestion régional du Congé de formation professionnelle (CFP)

- met en œuvre une politique d'information et de conseil aux agents
- répartit les crédits disponibles conformément aux priorités et critères définis aux plans national et régional
- étudie les dossiers présentés et décide de leur financement

L'ÉQUIPE RÉGIONALE

Déléguée régionale

Isabelle Descamps
05 55 31 12 09
i.descamps@anhf.fr



Conseillère en dispositifs individuels

Michelle Brun
05 55 31 79 11
m.brun@anhf.fr



Conseillère formation

Viviane Lagrange
05 55 31 79 12
v.lagrange@anhf.fr



Conseillères en gestion de fonds

Annie Derrien
(adhérents Haute-Vienne)
05 55 31 79 13
a.derrien@anhf.fr



Angéline Dubois

(adhérents Haute-Vienne)
05 55 31 79 15
a.dubois@anhf.fr



Geneviève Gardelle

(adhérents Corrèze)
05 55 31 79 17
g.gardelle@anhf.fr



Emmanuelle Letouzé

(adhérents Creuse)
05 55 31 79 10
e.letouze@anhf.fr



DISPOSITIFS RÉGIONAUX SPÉCIFIQUES



ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA GPMC

Suite à la réalisation, en 2014 et 2015, de la cartographie régionale des métiers, les instances ont décidé d'accompagner les adhérents, via un dispositif financé par des crédits mutualisés, composé de quatre volets :

VOLET ACCOMPAGNEMENT

Cet accompagnement est assuré par le cabinet CAPITAN. Un document contractuel fixe les engagements mutuels des établissements, du prestataire et de l'ANFH.

Accompagnement des établissements sanitaires

Principe d'un accompagnement individuel
Cadrage de l'accompagnement avec chaque établissement (1/2 journée)
Accompagnement à la méthodologie projet (2 à 4 jours)
Accompagnement à l'intégration de la GPMC dans les pratiques (2 à 6 jours)
Accompagnement à la mise en œuvre prévisionnelle, prospective et stratégique de la GPMC (2 à 4 jours)
Journées inter-établissements (2 jours en collectif)
Travaux inter sessions

Accompagnement des établissements sociaux et médico-sociaux

Principe d'un accompagnement collectif sous forme de formation-action
L'essentiel de la GPMC (2 jours)
Outils et pratiques de GPMC (2 jours)
Identification des métiers et compétences (3 jours)
Mise en œuvre des entretiens professionnels (1 jour)
Mise en œuvre prospective et stratégique de la GPMC (2 jours)
Travaux inter sessions

VOLET FORMATION

Construire et animer une démarche GPMC
Intégrer la notion de compétences dans l'entretien annuel
Pérenniser sa démarche GPMC
Formateur interne à la conduite de l'entretien professionnel
Se préparer à son entretien annuel d'évaluation et de formation

VOLET INFORMATIQUE

Déploiement du logiciel Gesform GPMC aux bonnes étapes du processus pour les établissements inscrits dans la démarche régionale.

VOLET PILOTAGE

COPIL régional avec participation du prestataire et des représentants des établissements engagés
Ateliers d'échanges et de mutualisation
Journée régionale annuelle d'échanges de pratiques

Contact :

Amélie Narfit : a.narfit@anfh.fr
Viviane Lagrange : v.lagrange@anfh.fr
<http://www.anfh.fr/limousin/services-aux-etablissements/accompagnement-des-etablissements-dans-leur-demarche-de-gpmc>

DISPOSITIF PARCOURS PROFESSIONNELS CROISES : VAE COLLECTIVE ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



Depuis 2015, l'ANFH Limousin propose un dispositif alliant VAE collective et développement des compétences.

Il concerne à la fois des personnels d'encadrement s'inscrivant dans la validation d'un diplôme et des agents engagés dans une VAE aide-soignant.

Accompagnement collectif à la VAE	
Personnels d'encadrement	Candidats à la VAE aide-soignant
24 heures avec des phases collectives et des phases individuelles	De 50 à 94 heures avec des phases collectives et des phases individuelles
Parcours de développement des compétences	
Personnels d'encadrement	Candidats à la VAE aide-soignant
Socle de compétences managérial optionnel, transverse et modulaire : 4 thèmes / 13 modules / 25 jours • institution et politique de santé • financement et gestion des établissements • management et relations humaines • outils de pilotage et de communication	<ul style="list-style-type: none"> • modules de formation de 70 heures • stages ou formations en fonction des besoins repérés (ex. manutention des malades...)

Contact :

Michelle Brun : m.brun@anfh.fr
<http://www.anfh.fr/limousin/services-aux-etablissements/dispositif-parcours-professionnels-croises-developpement-des-competences-et-vae-collective>

DISPOSITIFS RÉGIONAUX SPÉCIFIQUES (SUITE)



DISPOSITIF COMPÉTENCES CLÉS EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Le contexte actuel : réforme de la formation professionnelle continue, restructurations hospitalières, nécessaire spécialisation des métiers, a conduit l'ANFH à inscrire dans son projet stratégique une orientation visant à soutenir l'évolution des compétences de tous les agents, développer la certification, les parcours qualifiants et la promotion professionnelle.

Le dispositif élaboré au plan national propose :

- l'organisation d'une journée régionale pour comprendre les enjeux de la maîtrise des compétences clés pour les métiers de la FPH ;
- La diffusion d'une monographie "compétences clés"
- La mise à disposition d'outils d'autodiagnostic de l'établissement et de repérage des agents
- des actions de formation des encadrants
- des outils de positionnement et formation pour les agents auquel s'ajoute une formation régionale «développer son potentiel d'apprentissage».

Contact :

Viviane Lagrange : v.lagrange@anhf.fr

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DES GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRES

L'ANFH va déployer une offre destinée à accompagner la mise en place des GHT. Cette offre proposera des journées régionales et des formations à destination des publics prioritairement impactés (Directeurs, DRH, DAM, personnels d'encadrement, responsables formation, acheteurs, personnels des services systèmes d'information...).

Au-delà de cette offre de formation, une réflexion est en cours autour de l'adaptation des outils informatiques au regard des nouveaux besoins des adhérents (Gesform, achats de formation...).

Contacts :

Viviane Lagrange : v.lagrange@anhf.fr

JOURNÉES RÉGIONALES

GESTION PRÉVISIONNELLE DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES

Public : directions, encadrement, services RH et formation

Objectifs : à partir de retours d'expériences d'établissements engagés dans une démarche GPMC, partager les expériences et faire un état des lieux des apports d'une telle démarche.

Date : 13 juin 2017

Lieu : Limoges

Animation : CAPITAN

NOUVEAUX MODES D'APPRENTISSAGE

Public : tout public

Objectifs : découvrir les outils et modalités issus des nouvelles technologies.

Date : à définir

Lieu : Limoges

Contacts :

Viviane Lagrange : v.lagrange@anhf.fr

Amélie Narfit : a.narfit@anhf.fr

DISPOSITIFS FPTLV

L'ANFH constitue un interlocuteur privilégié pour financer les projets de formation et aider les établissements à construire leurs plans de formation. Votre conseillère formation peut vous apporter une aide en matière d'ingénierie de formation et des compétences.

Vos conseillères en gestion de fonds vous aident dans l'optimisation de vos fonds de formation par leur connaissance approfondie des différents financements mobilisables.

DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS

Le Plan de formation de l'établissement employeur

Articulé au projet d'établissement, défini à partir des besoins et des attentes identifiés en termes de savoir-faire, de montée en qualification... Le plan de formation de l'établissement accompagne le développement des compétences. Il est soumis à l'avis du CTE et doit être adressé à l'ANFH avant le 31 décembre de l'année N-1.

Il recouvre cinq types d'actions de formation :

- actions de formation professionnelle initiale ;
- actions de développement des connaissances et de la compétence ;
- actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques ;
- études promotionnelles ;
- actions de conversion.

Ainsi que :

- le Droit individuel à la formation (DIF) ;
- la période de professionnalisation ;
- la Validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- le Développement professionnel continu (DPC paramédical).

Contact :

Annie Derrien : a.derrien@anhf.fr / Angéline Dubois : a.dubois@anhf.fr / Geneviève Gardelle : g.gardelle@anhf.fr / Emmanuelle Letouzé : e.letouze@anhf.fr / Viviane Lagrange : v.lagrange@anhf.fr

Les études promotionnelles

Les Études promotionnelles permettent aux agents d'obtenir un diplôme ou un certificat du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par arrêté ministériel. Exemples : diplôme d'État d'aide-soignant, diplôme d'État d'infirmier, diplôme de cadre de santé, diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (ex aide médico-psychologique), diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.

NOUVEAU : depuis 2016, des financements sont désormais ouverts pour les diplômes des filières administrative et technique.

Un appel à dossier sera lancé courant mai auprès de l'ensemble des établissements. Les demandes d'Études promotionnelles 2017 devront parvenir à l'ANFH Limousin avant le 9 juin 2017 pour un examen le 6 juillet 2017.

Contact :

Annie Derrien : a.derrien@anhf.fr / Angéline Dubois : a.dubois@anhf.fr / Geneviève Gardelle : g.gardelle@anhf.fr / Emmanuelle Letouzé : e.letouze@anhf.fr

Le DPC médical

Depuis le 1er janvier 2013, les professionnels médicaux et paramédicaux doivent répondre d'une obligation de Développement professionnel médical (DPC).

La loi de modernisation du système de santé et le décret 2016-942 du 8 juillet 2016 ont réformé le DPC. Toutes les informations sur ANFH.fr.

Contact :

Geneviève Gardelle : g.gardelle@anhf.fr

DISPOSITIFS INDIVIDUELS

L'ANFH constitue un interlocuteur privilégié pour construire et financer les projets personnels de formation notamment via un Congé de formation professionnelle (CFP), un Bilan de compétences ou une démarche de Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Dans chaque délégation régionale ANFH, les conseillers en dispositifs individuels, mettent également à disposition des agents une connaissance approfondie des financements et apportent une aide dans la recherche des offres de formation.

Pour concrétiser un projet personnel de formation, la fonction publique hospitalière prévoit plusieurs possibilités.

Le Bilan de compétences

Le Bilan de compétences a pour objectif de permettre aux agents d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, leurs aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel ou de formation.

Le CFP

Démarche individuelle de l'agent, le Congé de formation professionnelle (CFP) est accessible à l'ensemble des agents titulaires et non titulaires. L'autorisation d'absence administrative sollicitée auprès de l'établissement employeur permet à l'agent de suivre une action de formation professionnelle de son choix.

Le CFP permet aux agents de réaliser un projet personnel de formation en vue d'une reconversion, ou d'accéder à un niveau supérieur de qualification ou d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles. À la différence du plan de formation le CFP permet à l'initiative de l'agent de partir en formation en toute autonomie.

La VAE

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à un agent de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir tout ou une partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat professionnel.

À l'instar de la formation initiale et de la formation continue, la VAE est une voie d'accès aux certifications reconnues.

Les instances régionales ont adopté un certain nombre de mesures afin d'assurer un suivi individuel de chaque agent engagé dans une démarche VAE.

Un premier bilan a montré qu'il était nécessaire d'améliorer le dispositif et coordonner l'action des différents partenaires notamment pour les diplômés d'état d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'éducateur spécialisé.

Les négociations avec le dispositif académique de validation des acquis (DAVA), la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), et l'Institut régional de formation aux fonctions éducatives (IRFE) – devenu POLARIS Formation suite à sa fusion au 1er janvier 2015 avec l'Institut d'économie sociale et familiale (IESF) – ont donné lieu à la signature d'une charte d'accompagnement.

Les efforts consentis portent principalement sur une prise en charge renforcée lors des phases amont et aval de l'accompagnement et la désignation d'un référent, interlocuteur unique chargé de guider l'agent sur l'ensemble de la démarche.

Les demandes de financement de bilans de compétences et d'accompagnement VAE sont examinées au fil de leur réception. Les demandes de CFP sont examinées selon le calendriers suivant :

Dates des réunions	Dates de début de dépôt des dossiers	Dates de fin de dépôt des dossiers
17 février 2017	21 déc. 2016	27 janvier 2017
26 avril 2017	15 février 2017	5 avril 2017
6 juillet 2017	27 avril 2017	15 juin 2017
13 sept. 2017	12 juillet 2017	23 août 2017
1 ^{er} déc. 2017	6 octobre 2017	10 nov. 2017

Contact :

Michelle Brun : m.brun@anhf.fr

RÉSEAUX PROFESSIONNELS ET SERVICES DE L'ANFH LIMOUSIN

CLUB DES ACTEURS DU DPC

L'ANFH Limousin propose aux directeurs, DRH, DAM, responsables et chargés de formation des personnels médicaux et non médicaux, de se réunir dans le cadre de ce club pour échanger sur la mise en œuvre du DPC au sein de leurs établissements et partager les outils.

Contacts :

Geneviève Gardelle : g.gardelle@anhf.fr / Viviane Lagrange : v.lagrange@anhf.fr

RESPONSABLES ET CHARGÉS DE FORMATION

- Rencontres thématiques, sous forme d'ateliers, proposées à tous les responsables et chargés de formation en fonction de l'actualité.

- Journées d'accueil des nouveaux responsables et chargés de formation

Objectifs : présenter les missions, le fonctionnement et l'offre de services de l'ANFH, enclencher une dynamique favorable à la constitution d'un réseau régional des chargés de formation.

Dates : 3 avril 2017 - 14 novembre 2017: ANFH dispositifs individuels, ingénierie de formation, dispositifs spécifiques.

4 avril 2017 - 17 octobre 2017 : suivi financier.

Contacts : *Michelle Brun : m.brun@anhf.fr*

Viviane Lagrange : v.lagrange@anhf.fr

UTILISATEURS DE GESFORM

Pour gérer l'ensemble du processus de formation professionnelle, l'ANFH propose à ses adhérents le logiciel Gesform, incluant le module DPC.

Des formations à l'utilisation de cet outil sont régulièrement organisées au siège parisien de l'ANFH.

Destiné aux structures déjà équipées de Gesform, le module GPMC, qui répond aux préconisations du ministère de la Santé (DGOS), offre de nombreuses fonctionnalités : intégration de l'ensemble des fiches métier du répertoire de la fonction publique hospitalière, possibilité d'adapter les fiches métier au référentiel de l'établissement, identification des facteurs d'évolution impactant les métiers/postes...

Dans le cadre de l'accompagnement des établissements à la GPMC, le déploiement de Gesform GPMC sera programmé aux bonnes étapes du processus pour chacun des établissements sanitaires inscrits dans la démarche régionale, voire pour certains établissements sociaux et médico-sociaux.

Soucieuse d'améliorer la qualité de ses services, l'ANFH a enclenché un projet d'ampleur pour refondre son système d'information. Gesform, Gesform + et Gesplan vont devenir Gesform Evolution. Ce nouvel outil sera mis en service pour les premiers sites pilotes, début 2017.

En savoir + : www.anfh.fr/gesplan - www.anfh.fr/gesform

Contact : *Annie Derrien : a.derrien@anhf.fr*

MULTI + : COMPRENDRE SA CARRIÈRE ET SON ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

La formation est articulée en trois objectifs :

- se situer comme fonctionnaire hospitalier, acteur du service public ;
- comprendre l'organisation institutionnelle et fonctionnelle de l'établissement ;
- repérer les étapes clés d'une carrière au sein de la fonction publique hospitalière.

L'outil est en cours de refonte et devrait s'appuyer notamment à l'avenir sur un dispositif de formation à distance.

Contact : *Viviane Lagrange v.lagrange@anhf.fr*

PARTENARIATS

L'ANFH Limousin entretient des relations avec de nombreux partenaires, et plus particulièrement :

- L'Agence régionale de santé
- Le Conseil régional
- EUROPA, organisation internationale non gouvernementale du Conseil de l'Europe
- Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et les autres acteurs régionaux intervenant dans le champ du handicap et du maintien dans l'emploi
- PRISME / Cité des métiers
- Le Programme régional pour l'insertion des travailleurs handicapés (PRITH)
- L'Union interrégionale des établissements sociaux et médico-sociaux (UIRESMS)
- UNIFAF, OPCA de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif

Contact :

Viviane Lagrange v.lagrange@anhf.fr

LA NEWSLETTER DE L'ANFH LIMOUSIN

Ce support vise à rationaliser et harmoniser la communication entre la délégation régionale et ses adhérents. Y figurent les actualités des différents pôles d'activité : gestion de fonds, formation, dispositifs individuels, développement professionnel continu...

Contact

Viviane Lagrange : v.lagrange@anhf.fr

Michelle Brun : m.brun@anhf.fr

UN OUTIL À DISPOSITION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT



Afin de permettre au cadre de repérer le "bon" dispositif de formation et de délivrer un premier niveau d'information lors de l'entretien de formation, l'ANFH Limousin a élaboré un outil qui se veut simple d'utilisation et ludique.

Cet outil intitulé "Quels dispositifs de formation, pour quelle situation professionnelle ?" est matérialisé par un nuancier, articulé autour de huit situations professionnelles. Son objectif est d'apporter au personnel d'encadrement un premier niveau d'information sur les objectifs des dispositifs de formation et de valoriser le rôle des services formation des établissements. Il est consultable sur le site www.anfh.fr

Contact : *Michelle Brun : m.brun@anhf.fr*

GUIDE PRATIQUE DE L'ÉVALUATION DES EFFETS DE LA FORMATION

En partenariat avec plusieurs établissements adhérents, l'ANFH Limousin a élaboré un "Guide de l'évaluation des formations et de leurs effets". Il s'agit d'un outil pratique, appelé à s'enrichir des expériences des uns et des autres en matière d'évaluation, consultable sur le site www.anfh.fr.

Contact : *Viviane Lagrange : v.lagrange@anhf.fr*

GUIDE ET OUTILS

anfh.fr

Conçu comme un portail d'information sur les politiques formation / ressources humaines / compétences des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, ANFH.fr permet aux internautes d'interagir et d'avoir un accès facile et rapide à de multiples contenus : vidéos, photos, documentations, brochures à télécharger, etc.

Côté fonctionnalités, il est possible de créer un espace personnel, d'accéder à des espaces collaboratifs, d'utiliser la plateforme dématérialisée des achats de formation, de consulter les différents sites de l'ANFH dont le Guide des métiers...

PLATEFORME ACHAT DE FORMATION

Pour accompagner ses établissements adhérents dans la dématérialisation et la sécurisation de leurs achats de prestations de formation, l'ANFH met à leur disposition une plateforme d'achat en ligne.

Par exemple, elle permet, la mise en ligne des consultations et des cahiers des charges, le suivi de l'activité des organismes de formation-candidats (retraits de dossier de consultation des entreprises (DCE), questions, remise d'une offre, ...). L'ANFH accompagne les utilisateurs de la plateforme (formation et assistance téléphonique).

En 2014, 2 630 entreprises ont un compte sur la plateforme "Achats de formation" de l'ANFH.

ALFRESCO

Pour mutualiser les outils d'achat de formation

ALFRESCO est un outil d'aide à la conduite des achats de prestations de formation mis à disposition par l'ANFH.

Cet outil, réservé aux établissements adhérents, mutualise des documents utilisés par les acheteurs de formation, propose des documents types et propose des fiches pratiques et de guides, un accompagnement pour l'application des procédures d'achat du Code des marchés publics. anfh.fr



DES GUIDES ET DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Pour informer et comprendre

Dépliants, guides, affiches... l'ANFH édite de nombreux documents d'information qui permettent de mieux comprendre les opportunités de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ils sont rassemblés dans la rubrique Kiosque d'ANFH.fr. Pour certains d'entre eux, la consultation est réservée aux internautes identifiés avec un profil "adhérents".

Ces dépliants sont disponibles sur simple demande ou en commande à partir du site ANFH.fr.



FINANCEMENTS ANFH

L'ANFH COLLECTE CINQ FONDS

2,1 % PLAN DE FORMATION

Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux employant des agents de la fonction publique hospitalière doivent consacrer au minimum 2,1% des rémunérations inscrites au budget.

0,2 % CFP - BC - VAE

Cette contribution est obligatoirement versée à l'ANFH et finance le Congé de Formation Professionnelle, le congé pour Validation des Acquis de l'Expérience et le congé pour Bilan de Compétences. L'initiative relève exclusivement de l'agent.

0,6 % FMEP

(Fonds mutualisés pour le financement des études Promotionnelles de l'agent). Les études promotionnelles désignent les formations qui aboutissent aux diplômes du secteur sanitaire et social (liste fixée par arrêté du ministère de la santé). Leur initiative relève exclusivement de l'établissement qui se charge de présenter les demandes de prise en charge à l'ANFH.

4,8 % ESAT

L'ANFH propose aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) de collecter et gérer la contribution destinée à financer la formation continue des travailleurs handicapés accueillis.

0,75 / 0,5% DPC MÉDICAL

Depuis 2013, le Développement professionnel continu médical finance l'obligation de formation des personnels médicaux. L'ANFH propose aux établissements qui le souhaitent une entrée progressive dans le dispositif.

PARTENARIATS FINANCIERS

Des partenariats nationaux (CNSA, FIPHFP, emplois d'avenir) et régionaux permettent de compléter ces financements.

UTILISATION DES FONDS

2,1%

5,9% Frais de gestion, AFN, communication nationale

4% études promotionnelles, fonds d'aide exceptionnelle*, projets régionaux

85% Enveloppes établissements destinées au plan de formation

5,1% FORMEP (Fond Régional Mutualisé des Études Promotionnelles)

0,2%

5,9% Frais de gestion

94,1% Mutualisés pour financer les CFP, BC et VAE de la région



0,6%

5,9% Frais de gestion

94,1% Mutualisés pour financer les études promotionnelles de la région

4,8%

5,9% Frais de gestion

94,1% Financement



0,75 / 0,5%

3% de frais de gestion

2% de mutualisation

95 à 97% financement du plan de DPC médical



*Le fonds d'aide exceptionnelle peut être mobilisé par les adhérents de l'ANFH Limousin dans les cas suivant :

- En complément des plafonds Études promotionnelles pour les établissements de moins de 200 agents.
- Pour l'aide au financement des plans de formation lors de situations exceptionnelles, notamment pour les établissements de moins de 200 agents. Un établissement ne pourra bénéficier de ce fonds plus de deux années consécutives.

OFFRE DE FORMATION RÉGIONALE CLÉS EN MAINS

Les actions listées ci-dessous constituent l'offre de formation régionale disponible en 2017. Les thèmes proposés s'inscrivent dans le cadre des axes du projet stratégique régional, sont issus des actions de formation nationales ou correspondent à des besoins identifiés par vos soins. Le détail de ces formations ainsi que les modalités d'inscription et de financement sont disponibles sur le site internet de l'ANFH rubrique offre de formation : <http://www.anfh.fr/limousin>

L'ANFH a acheté pour vous ces formations selon les procédures en vigueur. Vous pouvez inscrire vos agents dans le cadre des groupes inter-établissements organisés par l'ANFH Limousin ou commander ces actions pour réaliser un ou des groupes en intra en remplissant un simple bon de commande disponible auprès de votre délégation ANFH.

Contact : v.lagrange@anfh.fr

AXE 1 - FAVORISER LA QUALIFICATION ET SÉCURISER LES PARCOURS

- Accompagnement individuel et collectif VAE aides-soignants
- Accompagnement individuel et collectif VAE personnel d'encadrement

AXE 2 - DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET ACCOMPAGNER LES PARCOURS MÉTIERS DES AGENTS

AXE 2.1 . PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION SUR DES MÉTIERS IDENTIFIÉS

> Parcours aide-soignant/Accompagnant éducatif et social

- Fondamentaux de la gériatrie
- Prise en charge des troubles psychiatriques en EHPAD
- Aide-soignant en psychiatrie

> Parcours infirmier

- Infirmière coordinatrice en EHPAD

> Parcours métiers de l'encadrement

- Animer le travail en équipe
- Évaluation des effets de la formation
- Savoir s'affirmer dans son rôle de cadre
- Conduire les changements
- Manager des projets internes et externes
- Gestion prévisionnelle des métiers et des compétences
- Entretien annuel d'évaluation et de formation
- Manager la cohabitation au sein de son unité
- Savoir gérer les situations difficiles
- Mettre en place une démarche qualité
- Institution et politique de la santé et du social
- Financement et gestion des établissements sanitaires et sociaux
- Outils de pilotage et de communication

> Parcours métiers administratifs

- Actualisation des connaissances réglementaires des personnels administratifs : gestion du dossier de l'agent ; contractuels de la FPH
- Communiquer en situation de crise

> Parcours secrétaires médicales

- Accompagner les secrétaires médicales à l'évolution de leur métier

> Parcours métier agent de bio nettoyage

> Parcours métiers techniques et logistiques

- Optimisation logistique et circuit d'approvisionnement
- SSIAP 1, 2, 3

AXE 2.2 . DÉVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION POUR L'ENSEMBLE DES TYPOLOGIES D'ÉTABLISSEMENTS

> Établissements des secteurs psychiatrie, handicap, enfance/famille

- Prise en charge somatique des patients adultes ayant une pathologie psychiatrique sévère
- Prise en charge de la douleur physique en psychiatrie
- Autisme et troubles apparentés :
 - s'approprier les recommandations de bonnes pratiques et les opérationnaliser
 - adapter l'accompagnement dans les établissements sociaux et médico-sociaux aux spécificités du public avec TSA - mieux gérer les situations difficiles
 - comprendre pour mieux agir
- Sexualité des personnes handicapées
- Troubles du comportement des enfants et adolescents
- Dossier de l'usager
- Participation de la personne accueillie dans la co-construction de son projet individuel

> EHPAD

- Parcours de soins des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA)
- Connaître, repérer et prendre en charge les déficiences sensorielles des personnes âgées
- Prise en charge d'un patient atteint d'une maladie de Parkinson dans un service hospitalier non spécialisé et en EHPAD

> Établissements secteur MCO et formations transversales

- Sécurité des patients opérés ou faisant l'objet d'une technique invasive
- Améliorer la qualité et la sécurité des soins des patients sous chimiothérapies anticancéreuses
- Sensibilisation aux risques liés aux pratiques complémentaires
- Gestion des risques associés aux soins en équipe
- Amélioration du parcours de soins des personnes handicapées en situation complexe entre équipes sanitaires et médico-sociales
- Savoir identifier les victimes de violences conjugale ou familiale
- Prise en charge et accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité sociale
- Assurer une prise en charge de qualité de l'adolescent dans le cadre d'un réseau sanitaire et médico-social
- Amélioration de la prise en charge du patient par une gestion de lits efficiente
- Amélioration de la pertinence des soins en équipe



ACCÈS AU SITE :

En bus :

ligne 10 Beaubreuil - Charles Legendre
Arrêt Ester Legrand

Par la route :

A20 direction Paris : sortie 30
A20 direction Toulouse : sortie 31

DÉLÉGATION ANFH LIMOUSIN

17, rue Columbia
Parc Ester Technopole
87068 Limoges cedex
Tél : 05 55 31 12 09

limousin@anhf.fr
anhf.fr/limousin